

Le mardi 3 juin 2025,
à Rennes

Pêche bretonne et énergies marines renouvelables

La Région présente les résultats de l'étude sur la «co-activité» en mer

L'avenir de la pêche et le développement des énergies renouvelables en mer ont fait l'objet ces dernières années de nombreux débats de société. En Bretagne, région maritime par excellence, des questions légitimes se posent pour envisager sereinement la compatibilité de ces deux activités, vitales pour la souveraineté alimentaire et énergétique du territoire. C'est pourquoi la Région, qui défend des parcs éoliens «pêchants», a commandé une étude de fond qui permettra à l'avenir de mieux évaluer les possibilités de développement simultané de la pêche et des EMR au large des côtes bretonnes.

Pour un usage partagé de la mer

L'État a fixé un objectif pour l'éolien en mer de **45 GW installés au large des côtes françaises en 2050**, ce qui se traduit sur la façade Nord Atlantique Manche Ouest (Bretagne et Pays de la Loire) par une puissance attendue de 6 à 9,5 GW en 2033 et de 17 à 25 GW en 2050.

Cette production d'énergie décarbonée à venir représente **un double enjeu de souveraineté** énergétique et de développement économique pour la grande région maritime qu'est la Bretagne. Mais cette opportunité pose aussi des questions de cohabitation avec les activités maritimes, au premier rang desquelles la pêche bretonne.

Le Président de Région Loïg Chesnais-Girard et son Vice-Président Daniel Cueff soutiennent une planification de l'éolien en mer plaçant sur un même degré d'importance la production énergétique, la pêche professionnelle et la protection de la biodiversité. La Région a donc commandé cette étude afin d'identifier les facteurs d'influence des parcs éoliens sur la pêche professionnelle et sur les possibilités de déploiement, dans les zones EMR, des différents types d'engins halieutiques présents en Bretagne.

Lancé en juin 2024, ce travail, dont **les résultats sont très encourageants**, a été confié à **Meresco**, bureau d'études et de conseil du secteur de la pêche, accompagné d'**Innosea**, spécialiste de l'éolien en mer, et de **l'Université Technique du Danemark**, en pointe sur le sujet. L'étude a aussi été conduite en concertation avec les comités des pêches.

Trouver les paramètres de l'équilibre

Premier enseignement important : l'étude apporte la preuve de la compatibilité entre pêche professionnelle et éolien flottant. À travers différentes études de cas de cohabitation sur plusieurs sites en Europe (Pays-Bas, Irlande, Royaume-Uni, Norvège, retour d'expérience de la Baie de Saint-Brieuc...) et un état des lieux des technologies disponibles, elle permet d'identifier les paramètres nécessaires à cette «co-activité».

Les propositions de prescriptions issues de ce travail permettraient de garantir les usages et de **préserver les pratiques de pêches professionnelles**, comme par exemple **le maintien de couloir de navigation**. L'étude préconise aussi de veiller à ce **que les choix technologiques** faits par les candidats aux appels d'offres ne viennent pas obérer des possibilités futures d'adaptations techniques des éoliennes (flotteurs, types d'ancrages, etc.) facilitant l'activité halieutique au sein des parcs.

Avec **une approche très fine des emprises des pratiques de pêche**, enrichie par les échanges avec les comités régionaux, départementaux et les pêcheurs professionnels mobilisés, les caractéristiques précises des engins de pêche (taille des bateaux, dérive des filets, capacité de contournement...) ont pu être intégrées à l'étude afin d'analyser **les conditions de compatibilité** avec les caractéristiques des parcs éoliens en mer.

SERVICE PRESSE

Deux outils d'aide à la décision

En étudiant précisément les technologies, à la fois d'éoliennes en mer et de pêche, et les contraintes environnementales, le travail mené a permis d'aboutir à un tableau croisé de scénarios et à leurs issues possibles.

Plus précisément, à l'échelle d'un parc, deux outils réalisés seront directement mobilisables :

- **une matrice** opérationnelle qui croise **les caractéristiques techniques du parc éolien et ses facteurs d'influence sur la coactivité**, avec chaque engin de pêche professionnelle recensé.

Elle permet de faire évoluer ces facteurs pour donner des conditions favorables de coactivité, en termes notamment de sécurité maritime, et les possibilités de maintien des pratiques de pêches concernées.

- **un outil en ligne de visualisation « COPEOLE »**, développé spécifiquement dans le cadre de cette étude, qui permet l'analyse puis la représentation des données relatives à la coactivité entre l'éolien en mer et la pêche professionnelle.

Cet outil représente graphiquement les différents paramètres et interactions identifiés au cours de l'étude, facilitant ainsi la compréhension et l'interprétation des résultats.

Il permet de visualiser différents scénarios de coactivité en modifiant les paramètres des parcs éoliens (par exemple, la disposition des éoliennes, les zones d'exclusion) et en observant les effets sur les différentes activités de pêche présentes.

L'ensemble des livrables (rapport, matrice et outil en ligne) seront mis en libre accès sur le site de la Région Bretagne, pour faciliter la transparence et la compréhension de toutes et tous, et pour qu'ils puissent alimenter les cahiers des charges des futurs appels d'offres.



L'ensemble des résultats et des livrables de l'étude sont disponibles, à cette adresse : bretagne.bzh/etude-eolien-peche

Développer l'éolien dans les eaux bretonnes

Pour rappel, la Région avait affirmé l'année dernière, lors de la session plénière du Conseil régional d'avril, ses priorités en matière d'éolien en mer :

- travailler avec l'État, dans le cadre du droit européen, à **l'évolution des critères financiers** inscrits dans les prochains appels d'offres afin que le seul prix ne détermine pas le choix des lauréats et, de ce fait, écarte des entreprises locales.

- **poursuivre, avec l'État, les investissements dans les ports**, estimé à près de 1 Md d'€ à l'échelle nationale, car l'éolien en mer requiert de fortes emprises au sol et des capacités renforcées (un parc d'1 GW sous-entend 2 Mds d'€ d'investissements).

- envisager comment les futurs lauréats pourront **s'impliquer et accompagner les ports** dans leur adaptation continue (évolution des technologies, dimensions des éoliennes...).

- **inscrire cette ambition nationale dans la durée**, compte tenu des investissements engagés en Bretagne dans l'adaptation de ses ports, dont ceux de Brest et de Lorient. Adossée à l'éolien en mer, la production d'hydrogène renouvelable, encouragée par la Région, va se développer et contribuer à la décarbonation des zones portuaires et du transport maritime et routier.

- **clarifier la faisabilité du raccordement des futurs parcs au réseau électrique terrestre** qui, en l'état, ne peut accueillir la production de nouveaux champs éoliens en Bretagne Nord, dans l'hypothèse d'une zone retenue sur le plateau des Roches-Douvres.

- **étudier la répartition du produit de la taxe sur les éoliennes en mer afin d'en faire bénéficier les collectivités en charge des ports et de l'économie bleue.**

Parallèlement, une véritable filière industrielle se structure autour de l'éolien flottant avec, en perspective, l'installation de la première ferme commerciale européenne en Bretagne sud à horizon 2031.